

À M. Jean-Michel Blanquer  
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS SP 07

s/c Mme la Principale du collège Lezay Marnésia, STRASBOURG

Objet : Égalité de traitement des personnels de l'éducation prioritaire.

M. le Ministre,

Le 2 juillet 2018, vous annonciez dans un communiqué de presse que, conformément aux promesses de campagne d'E. Macron, les personnels affectés dans les établissements de l'éducation prioritaire renforcée (REP+) allaient bénéficier d'une revalorisation indemnitaire de 1000 euros nets pour l'année scolaire 2018-2019. Cette prime devait apporter aux « équipes » une juste reconnaissance de leur « *investissement collectif au service de la réussite des élèves* ».

Vous n'avez pas précisé ce que vous entendiez par « équipe ». Force est de constater que nous ne donnons pas à ce mot le même sens : nos collègues assistants d'éducation, qui assument au quotidien de multiples missions d'accueil, de surveillance, d'encadrement et d'accompagnement des élèves et qui, à ce titre, font partie intégrante de l'équipe éducative, ne toucheront pas cette prime. Leur salaire ne comprend d'ailleurs aucune indemnité REP ou REP+.

Cette situation totalement aberrante est dénoncée par nos syndicats depuis des années. La distribution partielle de cette prime de 1000 euros la rend aujourd'hui intolérable.

En faisant le choix d'ignorer ces revendications et de renforcer cette injustice, vous avez opté pour la division des équipes éducatives, tout en tenant le discours inverse face aux médias. Nous ne sommes pas dupes et ne resterons pas sans réaction face à ce choix : notre prime de 1000 euros n'a de valeur que si elle nous permet de créer les conditions d'une reconnaissance du rôle essentiel de chacun au sein d'un établissement scolaire. C'est la raison pour laquelle nous, personnels du collège REP+ Lezay Marnésia de Strasbourg, vous informons, M. le Ministre, que nous nous apprêtons à reverser une partie de notre prime à nos collègues assistants d'éducation et qu'en conséquence, nous vous appelons :

- à reconnaître dès à présent l'investissement spécifique des assistants d'éducation au sein de l'éducation prioritaire, en leur octroyant les indemnités REP/REP+ auxquelles ils ont droit.

- à rembourser aux personnels participant à cette action la somme qu'ils ont avancée cette année à la place de votre ministère.

Un collectif de personnels du collège Lezay Marnésia.

[Copie à Mme la Rectrice de l'académie de Strasbourg]